

Jusqu'à  
**150€**  
remboursés\*

**25€**  
remboursés  
par fenêtre\*

**+50€**  
de bonus  
lumière\*

Du 16 septembre  
au 16 novembre 2018

1

Inscrivez-vous sur [www.velux.fr](http://www.velux.fr) et faites installer vos fenêtres entre le 16 septembre et le 16 novembre 2018.

2

Constituez votre dossier de remboursement, comprenant :

- Votre bulletin de remboursement imprimé
- La **facture** du professionnel ou le ticket de caisse, datés entre le 16 septembre et le 16 novembre 2018, en entourant la date et les produits concernés
- La **photo de la plaque d'identité**
- Un **RIB** pour le remboursement

Pour bénéficier du « bonus lumière » :  
les photos avant / après de la pièce  
dans laquelle vous avez fait installer  
2 fenêtres ou plus\*

3

Envoyez votre dossier complet sous enveloppe suffisamment affranchie et à vos frais **avant le 30 novembre 2018** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**LINKLI  
VELUX 2018  
31 rue Amédée Gordini  
87280 LIMOGES**

\* Les photos doivent être prises d'un même point, à l'intérieur et ne doivent pas contenir des personnes, ni des éléments protégés par le droit de la propriété intellectuelle. La photo "après" doit montrer clairement les 2 fenêtres ou plus sur la même photo, prise de l'intérieur. Voir modalités complètes de l'opération sur [www.velux.fr](http://www.velux.fr)

Du 16 septembre au 16 novembre 2018,

**bénéficiez de l'offre de remboursement sur les  
fenêtres VELUX INTEGRA®, Tout Confort et Confort**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

J'ai lu et j'accepte les modalités de l'offre

### MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Vous recevrez un remboursement de 25 € pour une fenêtre et un bonus lumière de 50 € dès 2 fenêtres installées dans la même pièce, par virement bancaire sous 8 semaines environ à réception du dossier. Participation limitée à 4 fenêtres de toit VELUX remboursées et un bonus lumière par foyer. Frais d'affranchissement, de connexion Internet et d'impression du questionnaire non remboursés.

Offre réservée aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine.

Modalités complètes disponibles sur [velux.fr](http://velux.fr)



Jusqu'à 4 fenêtres de toit remboursées par foyer



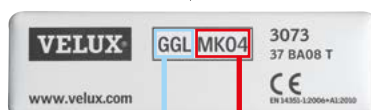
Vous avez installé au moins 2 fenêtres VELUX dans une même pièce ?  
Remportez le BONUS LUMIÈRE de 50€ supplémentaires !

## REMBOURSEMENT DES FENÊTRES

Lister les fenêtres posées et joindre la photo de la plaque d'identité.

Où trouver ces informations ?

Ouvrez votre fenêtre, vous trouverez sa plaque d'identité en haut à gauche de l'ouvrant.



Modèle Taille

### Fenêtre 1

Modèle : .....

Taille : .....

### Fenêtre 2

Modèle : .....

Taille : .....

### Fenêtre 3

Modèle : .....

Taille : .....

### Fenêtre 4

Modèle : .....

Taille : .....

Avez-vous utilisé les services d'un professionnel ?  OUI

Nom du professionnel : .....  NON

Ville : .....

## BONUS "LUMIÈRE"

Joignez les photos avant et après travaux de la pièce dans laquelle ont été installées au moins 2 fenêtres.

### Quel est le type de projet ?

- Aménagement de combles
- Remplacement à l'identique
- Remplacement avec nouvelles ouvertures

### Quelle est la surface de cette pièce ?

- de 15 m<sup>2</sup>
- 20 m<sup>2</sup>
- 30 m<sup>2</sup>
- + de 45 m<sup>2</sup>

### Quel type de pièce ?

- Chambre enfant
- Chambre parent
- Séjour
- Bureau
- Salle de bains
- Cuisine
- Autre

Vos données personnelles sont traitées par Velux France en tant que responsable de traitement afin de vous faire bénéficier d'une offre de remboursement sur la base de l'exécution du contrat encadrant votre participation à l'opération promotionnelle. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées au service marketing de Velux France. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité en adressant un email à l'adresse suivante : vosdonneespersonnelles.france@velux.com. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la CNIL directement sur son site internet www.cnil.fr.